COMMUNE DE CHAMPAGNEUX

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2026

Présents : Gilles LACROIX, Maire, Angéline LO BONO, Nicolas GENIX, Gaëlle BAVUZ, Bernard MONGIN, Jeannette MADIGNIER, Tiffany LOPEZ, Thibaut LACROIX, Georges CAGNIN, Anaïs POINT, Emilie COLOMBIN, Cristina PELISSARD.

Excusés/absents : Tommy TRAISSSAC (donne pouvoir à Gaelle BAVUZ), David GOJON (donne pouvoir à Thibaut LACROIX, Elise SAUNIER (donne pouvoir à Georges CAGNIN)

Secrétaire de séance : Jeannette MADIGNIER

M. Gilles LACROIX ouvre la séance à 20 h 02. Tous les conseillers présents ont émargé la feuille de présence et le quorum est atteint.

Mme MADIGNIER est désignée secrétaire de séance.

1-ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 3 SEPTEMBRE 2026

M. CAGNIN fait remarquer que le PV doit mentionner que le paiement fractionné est possible avec l'accord du fournisseur.

Le PV sera corrigé avec la phrase « avec l'accord du fournisseur »

Le procès-verbal corrigé est adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés et joint au présent procès-verbal.

VOTE POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

2 – TAXE D'HABITATION SUR LOCAUX VACANTS (THLV)

Mme LO BONO présente cette taxe applicable sur les locaux vacants selon des critères précis le local doit être à usage d'habitation et non meublé, habitable et vacant depuis au moins 2 ans au 1er janvier 2027. La taxe ne s'applique pas si le logement a été occupé plus de 90 jours consécutifs pendant cette période ou si la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire (exemple : maison mise en vente au prix du marché qui ne trouve pas d'acquéreur).

L'objectif est d'avoir une recette supplémentaire pour la commune et surtout d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché leurs biens immobiliers pour de la location par exemple.
La DGFIP a identifié 34 logements concernés. Il conviendra d'étudier chaque cas. M. CAGNIN fait remarquer que lors de l'application de la précédente version de cette taxe, le fichier de la DGFIP contenait 80% d'erreurs.

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité.

VOTE POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

3 - DELIBERATION REDIMENSIONNEMENT DU POSTE DE SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE

Mme LOBONO prend la parole. Mme BUYTENDORP (secrétaire générale de Mairie) est en arrêt maladie depuis début avril. Sur une proposition de réduction de la quotité de temps de travail émise par le syndicat qui la représente, nous avons saisi la CST (commission sociale territoriale) pour un avis sur la réduction du poste de 35 heures à 18 heures. La CST a émis un avis favorable le 28 août, Mme BUYTENDORP a été avisée par courrier de cette information. Nous attendons sa réponse avant la fin du mois de septembre.

Après en avoir délibéré, la proposition de redimensionnement du poste de SGM est adoptée à l'unanimité

VOTE POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

4 - INFORMATION SUR LE PROJET DE TRANSACTION M. BANNER VIVIER

M. MONGIN explique que ce point avait été réglé en séance le 3 septembre. Le 5 septembre nous avons été informés par M. BANNER VIVIER que le 31 août 2026 le tribunal administratif de Grenoble avait rejeté son recours pour cause de demande insuffisamment motivée principalement. La transaction proposée le 3 septembre n'a plus lieu d'être. L'arrêté de décembre 2025 réduisant l'IFSE de M. BANNER VIVIER reste en vigueur. Lors de l'entretien annuel de M. BANNER VIVIER un bilan sera réalisé et une révision du montant de son IFSE sera examinée.

Le conseil municipal est donc informé que le projet de transaction ne sera pas finalisé ou matérialisé.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la démarche à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VOTE POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

5 – POINT ANNULÉ CAR UNE DELIBERATION S'AVERE INUTILE

M. CAGNIN fait remarquer que le point 5 n'a pas lieu d'être. M. MONGIN et Mme LO BONO confirment qu'il s'agit d'une information qui ne sera pas délibérée.

6 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2026.

Une créance non recouvrée de 14,40€ n'a pas été budgétée. Le chapitre 68 (dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations) doit être créé avec un montant de 14,40€.

Après en avoir délibéré, la décision modificative du budget est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

7- POINTS SUR LES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Travaux :

M. GENIX annonce que l'éclairage public de Leschaux fonctionne de nouveau. Celui de la montée de Duisse n'est toujours pas raccordé. La barrière sur la RD1516 a été réparée en début de semaine.
M. CAGNIN demande si la réserve incendie de Duisse est remise en service. M. GENIX répond que la bâche sera posée par des conseillers mais juste avant le remplissage, afin d'éviter les dégradations. Les réserves en eau sont trop faibles actuellement pour envisager un remplissage à court terme par le SIEGA.

- Culture, Communication et associations :

Mme BAVUZ annonce que l'équipe des bénévoles de la bibliothèque organise la projection du film antenne Harpe le 2 octobre à la salle des fêtes.
Mme BAVUZ donne la parole à Mme POINT pour présenter son projet avec l'association ASPEN. Dans le cadre d'octobre Rose, une randonnée roulante sera organisée le 24 octobre. Un parcours de 6 km sera proposé aux vélos, trottinettes dans la plaine de Champagneux.
Un arrêté de circulation sera pris pour cette occasion.
Cette opération permettra de récolter des fonds pour la ligue contre le cancer en demandant 3 € à chaque participant de plus de 6 ans. Des entreprises ont été contactées afin d'avoir des donc pour le ravitaillement (Bigallet, Pasquier, Picot …) ainsi que la pharmacie pour le nécessaire de premier secours.

- M. LACROIX annonce que le CCAS se réunira le lundi 21 septembre.

Une réflexion sera menée sur l'intérêt de maintenir un CCAS avec un budget et une comptabilité spécifiques alors que dans d'autres communes, l'action sociale est intégrée au budget de la commune et est pilotée par une commission composée d'élus et d'administrés.

- Commission urbanisme

Logements OPAC dans l'ancien presbytère :
M. MONGIN prend la parole pour faire la synthèse de la réunion avec l'OPAC qui s'est tenue le 15 septembre. L'ancien presbytère sera rendu à la commune en avril 2027. Cette réunion avait pour objectif de vérifier l'état du bâtiment. L'intérieur des logements est en bon état.
Le représentant de l'OPAC propose de reprendre les voliges et l'étanchéité des fenêtres après accord du directeur. Une réserve a été émise par la commune sur l'état de la toiture. La réunion s'est avérée constructive.

Lotissement du Rieu :
M. GENIX indique que l'OPAC reprendra les grosses poubelles du lotissement du Rieu et que des poubelles individuelles seront affectées et identifiées à chaque logement. Comme dans toute la commune les poubelles devront être sorties le dimanche soir et rentrées le lundi soir.

Des logements seront disponibles dans le lotissement dans les mois à venir. M. CAGNIN propose que la municipalité soit attentive aux demandes de logement des habitants afin de les mettre en relation avec l'OPAC.
Mme POINT demande si les loyers seront augmentés suite à la reprise du bâtiment. M. MONGIN répond par la négative hormis l'augmentation annuelle prévue.

- M. le Maire a rencontré le service de démoustication qui opère sur la commune.

Une réunion publique à ce sujet sera organisée en mars 2027 pour informer les habitants sur les méthodes de lutte au niveau individuel.

M. le Maire, constatant que l'ordre du jour est épuisé et que personne ne demande la parole, lève la séance à 20h47.

Fait à Champagneux le 17 septembre 2026.

Le Maire

La secrétaire de séance